



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE
TORCY

CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°60/2025

Date de convocation : 10 décembre 2025

Date d'affichage : 10 décembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-sept décembre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, MARIÉ, FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, PERROT, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme ROUÉ avec pouvoir à Mr FISCHER, Mme Agnès DIEUMEGARD avec pouvoir à Mme Marie-France DIEUMEGARD, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr RICHARD avec pouvoir à Mme FAYAT, Mr GUIVARCH avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme DIDERIK, Mr LEBOULLENGER..

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance. Vote pour 23, une abstention Mr SAILLARD.

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

NOMME Mme Christine PERROT secrétaire de séance. Vote pour 23, une abstention Mr SAILLARD

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,

Christine PERROT.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20251217-60-2025-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE
TORCY

CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°61/2025

Date de convocation : 10 décembre 2025

Date d'affichage : 10 décembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-sept décembre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, MARIÉ, FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, PERROT, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme ROUÉ avec pouvoir à Mr FISCHER, Mme Agnès DIEUMEGARD avec pouvoir à Mme Marie-France DIEUMEGARD, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr RICHARD avec pouvoir à Mme FAYAT, Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme DIDERIK, Mr LEBoulLENGER..

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance. Vote pour 23, une abstention Mr SAILLARD.

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance,

Christine PERROT.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20251217-61-2025-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT
DE
TORCY
CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°62/2025

Date de convocation : 10 décembre 2025

Date d'affichage : 10 décembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-sept décembre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, MARIÉ, FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, PERROT, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme ROUÉ avec pouvoir à Mr FISCHER, Mme Agnès DIEUMEGARD avec pouvoir à Mme Marie-France DIEUMEGARD, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr RICHARD avec pouvoir à Mme FAYAT, Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme DIDERIK, Mr LEBoulLENGER..

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance. Vote pour 23, une abstention Mr SAILLARD.

OBJET : ACQUISITION PROPRIETE DU N°54 RUE DE PARIS

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Considérant que la propriété sise 54 rue de Paris cadastrée AC n°18 est en vente ;

Considérant que la parcelle AC n°18 est inscrite en emplacement réservé n°4 sur le plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'approbation ;

Considérant que cette parcelle constitue une voie d'accès au groupe scolaire puis à la rue des voyeux et qu'elle constituera à l'avenir une voie de communication entre la rue de Paris et la rue des voyeux ;

Vu l'estimation des Domaines en date du 08 août 2025 ;

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20251217-62-2025-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

DECIDE d'acquérir la parcelle AC n°18 d'une superficie de 1023 m² maison et terrain, le tout pour le prix de 360 000 euros hors frais de notaire.

AUTORISE Mr le Maire à signer tous documents pour la réalisation de cette acquisition.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT
DE
TORCY
CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°63/2025

Date de convocation : 10 décembre 2025

Date d'affichage : 10 décembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-sept décembre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, MARIÉ, FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, PERROT, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT, LEBoulLENGER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme ROUÉ avec pouvoir à Mr FISCHER, Mme Agnès DIEUMEGARD avec pouvoir à Mme Marie-France DIEUMEGARD, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr RICHARD avec pouvoir à Mme FAYAT, Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme DIDERIK.

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance, vote pour 23, une abstention Mr SAILLARD.

OBJET : DEMANDES DE TOUTES SUBVENTIONS ETAT TOITURE MAIRIE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

M. le Maire informe que la couverture du bâtiment principal de la mairie ainsi que les gouttières présentent un état de vétusté avancé qui nécessite une réfection complète afin de prévenir les infiltrations d'eau lors des intempéries ;

A ce titre, il est prévu une réfection complète de la couverture en ardoises ainsi que le remplacement de la totalité des gouttières ;

Vu la possibilité de solliciter annuellement une subvention auprès de la préfecture au titre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » (DSIL) ainsi qu'une subvention au titre de la « Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux » (DETR),

Vu les conditions d'obtention des subventions État – exercice 2026,

Vu le plan de financement ci-dessous,

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20251217-63-2025-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

	Bâtiment mairie Réfection couverture et gouttières	
Subventions	Taux subventions	Montants
Toutes subventions État	80 %	191 784 €
Commune	20%	47 946 €
TOTAL	100%	239 730 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** les travaux de réfection de la couverture du bâtiment de la mairie et le remplacement des gouttières pour un montant de 239 730 € ht soit 263 703 € ttc.
- **DÉCIDE** de présenter un dossier de demandes de toutes subventions ÉTAT dans le cadre de la programmation 2026.
- **APPROUVE** le projet de financement du projet d'investissement exposé ci-dessus.
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant notification des subventions.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE
TORCY

CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°64/2025

Date de convocation : 10 décembre 2025

Date d'affichage : 10 décembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-sept décembre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, MARIÉ, FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, PERROT, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT, LEBoulLENGER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme ROUÉ avec pouvoir à Mr FISCHER, Mme Agnès DIEUMEGARD avec pouvoir à Mme Marie-France DIEUMEGARD, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr RICHARD avec pouvoir à Mme FAYAT, Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme DIDERIK.

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance, vote pour 23, une abstention Mr SAILLARD.

OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS PAR ANTICIPATION SUR LE BUDGET PRIMITIF 2026

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette au titre desquels il n'est fixé aucune limitation,

Vu l'exposé de Monsieur le maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025, comme précisé dans le tableau ci-après,

PRECISE que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget primitif dans les conditions ainsi définies donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif de la commune ;

DIT que cette décision vaut pour le budget principal de la commune.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20251217-64-2025-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

ARTICLES M 57	BUDGET 2025	OUVERTURE 2026 ¼ CREDITS 2025
202-Frais documentation urbanisme	3 000.00 €	750.00 €
2051-Concessions, droits similaires	6 000.00 €	1 500.00 €
2111- Terrains nus	202 000 €	50 500 €
2128-Autres agencements et aménagements	30 000.00 €	7 500.00 €
21318- Autres bâtiments publics	160 000.00 €	40 000.00 €
21351-Bâtiments publics	98 290.00 €	24 572,50 €
21352- Bâtiments privés	0 €	0 €
2138 Autres constructions	14 859,47 €	3 714,87 €
2151-Réseaux de voirie	1 230 000.00 €	307 500.00 €
21538-Autres réseaux	114 360.00 €	28 590 ,00 €
215738- Autre matériel et outillage	0 €	0 €
21578-Autres matériel technique	2 400.00 €	600.00 €
2158-Autres matériels et outillage	86 800.00 €	21 700,00 €
21828-Autres matériels de transport	35 298,00 €	8 824,50 €
21838-Autre matériel informatique	20 000.00 €	5 000,00 €
21848-Autres matériel de bureau et mobilier	5 500.00 €	1 375,00 €
2188-Autres immo corporelles	58 300.00 €	14 575,00 €
TOTAL	2 066 807,47 €	516 701,87 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

La Secrétaire,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE
TORCY

CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°65/2025

Date de convocation : 10 décembre 2025
Date d'affichage : 10 décembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-sept décembre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, MARIÉ, FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, PERROT, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT, LEOULLENGER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme ROUÉ avec pouvoir à Mr FISCHER, Mme Agnès DIEUMEGARD avec pouvoir à Mme Marie-France DIEUMEGARD, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr RICHARD avec pouvoir à Mme FAYAT, Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme DIDERIK.

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance, vote pour 23, une abstention Mr SAILLARD.

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC IMMOBILIER POUR L'IMPLANTATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), et notamment ses articles L.2125-1 et L.2125-3;

Vu la Convention-cadre conclue entre Val d'Europe Agglomération (VEA) et IZIVIA EXPRESS visant au déploiement d'un réseau d'IRVE sur le territoire de VEA ;

Vu le projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre la Commune de Saint-Germain-sur-Morin (gestionnaire de la voirie communale) et IZIVIA EXPRESS,

Considérant l'intérêt pour la Commune de favoriser le déploiement d'IRVE sur son territoire afin d'accompagner la transition énergétique et la mobilité électrique ;

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20251217-65-2025-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Considérant qu'à la suite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt ayant donné lieu à mise en concurrence, Val d'Europe Agglomération a conclu une convention cadre avec la société IZIVIA EXPRESS visant au déploiement d'un réseau d'IRVE sur son territoire ;

Considérant que la Commune demeure compétente pour l'implantation des bornes et points de recharges sur la voirie communale et la gestion de son domaine public ;

Considérant que dans ce cadre, un projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre la Commune de Saint-Germain-sur-Morin (gestionnaire de la voirie communale) et IZIVIA EXPRESS, fixe les conditions d'autorisation au Bénéficiaire d'implantation sur le domaine public des IRVE ; que la commune percevra une redevance fixe d'occupation de 150 € par point de charge par an ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte tarif de la redevance d'occupation du domaine public à 150 € par point de charge par an ;

APPROUVE la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre la Commune de Saint-Germain-sur-Morin et IZIVIA EXPRESS, telle qu'annexée à la présente délibération, pour l'implantation, l'exploitation, la maintenance et le raccordement des IRVE aux emplacements communaux identifiés ;

AUTORISE le Maire à signer la convention précitée, ainsi que toute pièce, avenant non substantiel, permission de voirie et document nécessaire à sa mise en œuvre, notamment les procès-verbaux d'état des lieux et mises à jour des annexes intervenant contradictoirement entre la Commune et IZIVIA EXPRESS au fil de l'exécution de la convention.

PRECISE que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et publiée selon les formes requises.

Vote pour 22, 3 contre Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, Mme TWARDAWA.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

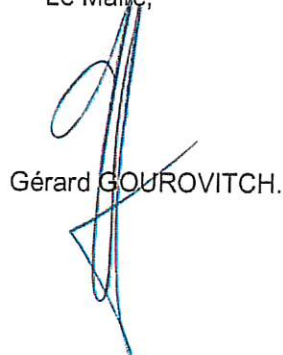
La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE ST GERMAIN / MORIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21770413900013

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CHELLES

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 3 (3)

Voté par nature

BUDGET : SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	DEPENSES	RECETTES
		14 000,00	14 000,00
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
=			
	Total de la section d'investissement (3)	14 000,00	14 000,00

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	DEPENSES	RECETTES
		44 377,80	44 377,80
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
=			
	Total de la section de fonctionnement (4)	44 377,80	44 377,80
+			
	TOTAL DU BUDGET (5)	58 377,80	58 377,80

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET									
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									
								III	B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	TOTAL	4 634 651,86	0,00	0,00	44 377,80	0,00	0,00	44 377,80	44 377,80
6042	Charges à caractère général (5)	1 321 100,00	0,00	0,00	44 377,80	0,00	0,00	44 377,80	44 377,80
60611	Achats de prestations de services	276 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
60612	Eau et assainissement	10 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
60621	Energie - Electricité	205 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
60622	Combustibles	30 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
60623	Carburants	25 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
60628	Alimentation	20 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
60631	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures d'entretien	48 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de petit équipement	90 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
60636	Fournitures de voirie	14 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
6064	Habillage et vêtements de travail	14 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
6065	Fournitures administratives	13 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
60668	Livres, disq., cass. (biblio. Médial.)	15 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
6067	Autres produits pharmaceutiques	2 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
6068	Fournitures scolaires	14 300,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
611	Autres matières et fournitures	23 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
61228	Contrats de prestations de services	3 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
6132	Autres	22 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
61351	Locations immobilières	300,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
61358	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
614	Autres	15 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
61521	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
615221	Entretien terrains	4 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations bâtiments publics	35 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
615231	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations voiries	25 000,00	0,00		9 377,80	0,00	0,00	9 377,80	9 377,80
61551	Entretien, réparations réseaux	25 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00
	Entretien matériel roulant	25 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	60 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6161	Multirisques	27 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	11 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	70 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	31 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	2 489 979,84	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	24 875,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 976,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	24 875,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	774 542,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	9 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	340 037,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	471 138,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	7 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	107 633,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	17 244,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 824,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	299 598,84	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	280 937,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	25 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	36 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	12 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	351 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65188	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	85 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65315	Formation	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
655111	Dotation fonctionnement collèges publics	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6553	Service d'incendie	62 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736212	Subv. régle admin. avec ps.morale	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fondt. CCAS/CIAS	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fondt. autres EPL	75 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fondt.autres personnes droit privé	33 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6596	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 162 479,84	0,00	0,00	44 377,80	0,00	0,00	44 377,80	44 377,80
66	Charges financières	55 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	54 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	142 958,02			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	99 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	43 258,02			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		198 958,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 361 437,86	0,00	0,00	44 377,80	0,00	0,00	44 377,80	44 377,80
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	273 214,00			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédées	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	246 214,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	27 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		273 214,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE							B2
Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL							
013	Atténuations de charges (4)	4 308 767,96	0,00	44 377,80	0,00	44 377,80	
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70311	Concessions cimetières (produit net)	425 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7067	Redev. services périscolaires et enseign	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706888	Autres	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70878	Remb. frais par des tiers	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73211	Attribution de compensation	454 514,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7328	Autres fiscalités reversées	450 514,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73111	Impôts directs locaux	2 837 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73118	Autres contributions directes	2 662 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73141	Accise sur l'électricité	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations (4)	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74111	Dotation forfaitaire des communes	515 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
741121	DSR des communes	364 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
742	Dot. aux élus locaux	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74758	Participation autres groupements	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7478223	Organismes régis par Code mutualité	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74888	Autres	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	74 689,96	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	19 809,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	50 080,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 308 767,96	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 308 767,96	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		44 377,80	0,00	44 377,80
777	Rec... subv inv transférées opte résuit	0,00		44 377,80	0,00	44 377,80
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		44 377,80	0,00	44 377,80

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNIE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE										A1
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)		
									III = I + II	
018	2 226 838,68	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00		
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
202	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2061	Frais réalisation documents urbanisme	3 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Concessions, droits similaires	6 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	1 833 612,01	0,00	-30 377,80	0,00	0,00	-30 377,80	-30 377,80		
2111	Terrains nus	202 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2128	Autres agencements et aménagements	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00		
21318	Autres bâtiments publics	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21351	Bâtiments publics	98 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21352	Bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2138	Autres constructions	14 859,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2151	Réseaux de voirie	1 036 118,11	0,00	-44 377,80	0,00	0,00	-44 377,80	-44 377,80		
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21538	Autres réseaux	81 546,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21578	Autre matériel technique	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	86 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21621	Biens sous-jacents	2 500,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21628	Autres matériels de transport	35 298,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21838	Autre matériel informatique	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
2188	Autres immobilisations corporelles	58 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 842 612,01	0,00	-30 377,80	0,00	0,00	-30 377,80	-30 377,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	341 246,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	278 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168758	Dettes - Autres groupements	63 246,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières		384 246,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 226 858,68	0,00	-30 377,80	0,00	0,00	-30 377,80	-30 377,80
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		44 377,80	0,00		44 377,80	44 377,80
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		44 377,80	0,00		44 377,80	44 377,80
13912	Subv. transf. Régions	0,00		1 068,15	0,00		1 068,15	1 068,15
13913	Subv. transf. Départements	0,00		3 458,22	0,00		3 458,22	3 458,22

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13918	0,00			34 054,52	0,00		34 054,52	34 054,52
13935	0,00			2 165,42	0,00		2 165,42	2 165,42
139361	0,00			3 631,49	0,00		3 631,49	3 631,49
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
1021	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21314	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			44 377,80	0,00		44 377,80	44 377,80

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RE 042).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE							A3
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II		
TOTAL	371 426,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00		
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1335 Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2031 Frais d'études	0,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00		
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00		
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
22 Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00		
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	98 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1021 Dotation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
10222 FCTVA	65 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
10226 Taxe d'aménagement	32 612,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des recettes financières	98 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des recettes réelles	98 212,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00		
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00		
040 Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	273 214,00		0,00	0,00	0,00		
192 Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00		

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	14 816,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 515,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	20 784,36		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	2 502,00		0,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	15 607,00		0,00	0,00	0,00
281316	Equipements de cinétière	1 083,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	12 951,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	5 673,00		0,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	80,00		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	466,09		0,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	24 361,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	9 039,78		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	12 041,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	2 672,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	25 400,36		0,00	0,00	0,00
2815736	Autre matériel et outillage de voirie	12 359,98		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	270,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	11 142,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 394,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	5 196,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	275,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	21 697,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	19 672,28		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	24 216,15		0,00	0,00	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	27 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00		0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		273 214,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état LB pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Sauf 165, 168 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R) 040 = DF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 047).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

ARRETE ET SIGNATURES

DM n°3 2025

COMMUNE DE ST GERMAIN / MORIN - SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

16/12/2025 15:30 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Maire,
A Saint-Germain-sur-Morin, le 17/12/2025
Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Germain-sur-Morin, le 17/12/2025

Les membres du Conseil Municipal,

Votes

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 10/12/2025

Signataire

GOUROVITCH Gérard Maire

PERROT Christine Adjointe au Maire

GUIBERT Loïc Adjoint au Maire

BELABED Karina Adjointe au Maire

ROBBE Michel Adjoint au Maire

FAYAT Sylvie Adjointe au Maire

MANASSÉ Marie Conseillère Municipale Déléguée

LOPES-DUQUE Philippe Conseiller Municipal Délégué

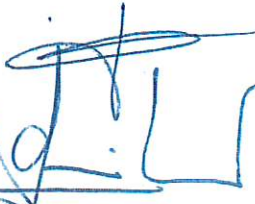
DIEUMEGARD Agnès Conseillère Municipale Déléguée

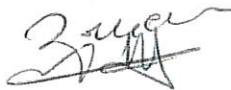
AUGROS Jean-Stéphane Conseiller Municipal Délégué

GUIVARC'H Jean-Yves Conseiller Municipal

LAMÉ Olivier Adjoint au Maire

DIEUMEGARD Marie-France Conseillère Municipale




ARRETE ET SIGNATURES

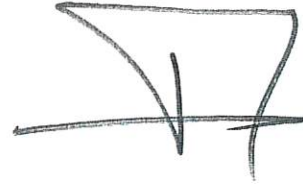
DM n°3 2025

COMMUNE DE ST GERMAIN / MORIN - SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

16/12/2025 15:30 Page 2 / 2

Signataire

GAILLARD Julien Adjoint au Maire



AUGROS Cécile Adjointe au Maire

MARIÉ Ludmila Conseillère Municipale



DIDERIK Corine Conseillère Municipale

RICHARD Jérôme Conseiller Municipal Délégué

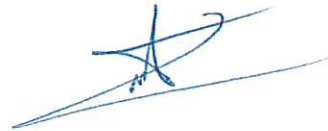
LOPES-DUQUE Isabelle Conseillère Municipale



JACQUIER Claude Conseiller Municipal

ROUÉ Prisca Conseillère Municipale

FISCHER Michel Conseiller Municipal



LEBOULLENGER David Conseiller Municipal

SAILLARD Gilles Conseiller Municipal

TWARDAWA Sophie Conseillère Municipale



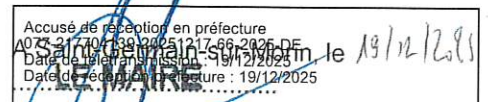
DIENNE Jean-Pierre Conseiller Municipal



BIGOT François Conseiller Municipal



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/12/2025, et de la publication le 19/12/2025



Gérard GOUROVITCH



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE
TORCY

CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°67/2025

Date de convocation : 10 décembre 2025

Date d'affichage : 10 décembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-sept décembre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, MARIÉ, FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, LOPES DUQUE, PERROT, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT, LEBoulLENGER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme ROUÉ avec pouvoir à Mr FISCHER, Mme Agnès DIEUMEGARD avec pouvoir à Mme Marie-France DIEUMEGARD, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr RICHARD avec pouvoir à Mme FAYAT, Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme DIDERIK.

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance, vote pour 23, une abstention Mr SAILLARD.

OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Vu code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par Mr le Trésorier de Chelles en date du 05 novembre 2025 par la liste n°6948800232 ;

Considérant que le comptable certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

ADMET l'admission en non-valeur d'un montant total de 401,67 € correspondant à la liste n°6948800232.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2025 chapitre 65.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,

Christine PERROT.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20251217-67-2025-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE ST GERMAIN / MORIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN (2)

Numéro SIRET : 21770413900047

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CHELLES

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : Logements Sociaux - La Champagne - 753 (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 6721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20251217-68-2025-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE										B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
	TOTAL	42 410,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général (5)	10 510,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60611	Eau et assainissement	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60612	Energie - Electricité	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	2 370,71	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	1 440,00	0,00		0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01	
65888	Autres	0,00	0,00		0,01	0,00		0,01	0,01	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
Total des dépenses de gestion des services		10 510,71	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01	
66	Charges financières	8 700,00	0,00		-0,01	0,00		-0,01	-0,01	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 700,00	0,00		-0,01	0,00		-0,01	-0,01	
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
022	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
Total des charges financières et spécifiques		8 700,00	0,00	0,00	-0,01	0,00		-0,01	-0,01	
Total des dépenses réelles		19 210,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	22 200,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		23 200,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-9 pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(7) Les comptes 68 pouvant figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

ARRETE ET SIGNATURES

DM n°1 2025

COMMUNE DE ST GERMAIN / MORIN - Logements Sociaux - La Champagne - 753

16/12/2025 17:11 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Maire,
A Saint-Germain-sur-Morin, le 17/12/2025
Le Maire

Votes

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Germain-sur-Morin, le 17/12/2025

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 10/12/2025

Signataire

GOUROVITCH Gérard Maire

PERROT Christine Adjointe au Maire

GUIBERT Loïc Adjoint au Maire

BELABED Karina Adjointe au Maire

ROBBE Michel Adjoint au Maire

FAYAT Sylvie Adjointe au Maire

MANASSÉ Marie Conseillère Municipale Déléguée

LOPES-DUQUE Philippe Conseiller Municipal Délégué

DIEUMEGARD Agnès Conseillère Municipale Déléguée

AUGROS Jean-Stéphane Conseiller Municipal Délégué

GUIVARC'H Jean-Yves Conseiller Municipal

LAMÉ Olivier Adjoint au Maire

DIEUMEGARD Marie-France Conseillère Municipale

ARRETE ET SIGNATURES

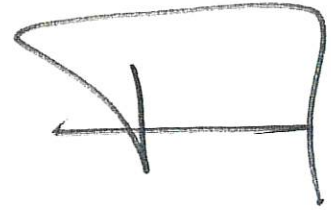
DM n°1 2025

COMMUNE DE ST GERMAIN / MORIN - Logements Sociaux - La Champagne - 753

16/12/2025 17:11 Page 2 / 2

Signataire

GAILLARD Julien Adjoint au Maire



AUGROS Cécile Adjointe au Maire

MARIÉ Ludmila Conseillère Municipale



DIDERIK Corine Conseillère Municipale

RICHARD Jérôme Conseiller Municipal Délégué

LOPES-DUQUE Isabelle Conseillère Municipale



JACQUIER Claude Conseiller Municipal

ROUÉ Prisca



FISCHER Michel Conseiller Municipal

LEBOULLENGER David Conseiller Municipal

SAILLARD Gilles Conseiller Municipal

TWARDAWA Sophie Conseillère Municipale



DIENNE Jean-Pierre Conseiller Municipal



BIGOT François Conseiller Municipal



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/12/2025, et de la publication le 19/12/2025



Accusé de réception en préfecture 073-217704139-20251217-68-2025-DE St-Germain-sur-Morin, le 19/12/2025 Date de réception préfecture : 19/12/2025 I.E. MAIRE
--